



79 rue Francis BAULIER  
42100 SAINT ETIENNE  
Tel : 04 77 33 45 48

[peuplesetmontagnesdumekong@gmail.com](mailto:peuplesetmontagnesdumekong@gmail.com)

## Compte-rendu 2016 des activités au titre du Service Civique

L'association **Peuples et Montagnes du Mékong** a pour objet de promouvoir et soutenir l'aide et la solidarité des populations laotiennes en développant auprès d'eux des activités de prévention, d'animation et de formation à caractère social, scolaire, culturel et humanitaire. Le numéro d'agrément au titre du Service Civique est : RA-042-14-00007-00 du 23 juillet 2014 modifié le 03 novembre 2016 et portant le numéro d'agrément : RA-042-14-00007-04.

Le dossier est suivi par Monsieur Jean Michel COURTOIS, Président de l'association. Son numéro de portable est le : 06 25 56 37 52 et son mail est : [jeanmichel-courtois@orange.fr](mailto:jeanmichel-courtois@orange.fr)

### 1. Les missions de Service Civique

#### a. Description des missions

L'association exerce ses missions dans le Nord LAOS et a fait le choix de n'intervenir que dans deux provinces : celle de LUANG PRABANG où nous intervenons principalement dans un Centre de Sourds et Muets et celle d'OUDOMXAY où nous développons des missions d'interventions médicales et de formation.

Deux volontaires sont affectés directement à ces missions, alors que le troisième intervient au siège de l'association et au Laos selon les exigences du moment.

Le volontaire affecté au Centre de Sourds et Muets a pour mission de sensibiliser et d'initier les enfants et les jeunes à l'anglais écrit et à développer des activités d'animation. Le deuxième volontaire a pour mission d'aider l'association dans ses relations avec les autorités compétentes du Laos, de participer à l'élaboration des dossiers techniques en lien avec les intervenants et d'aider à la logistique d'une mission (réserver les Hôtels, prévoir les déplacements, louer un véhicule etc.).

#### b. Evolution des missions

Il n'a pas été constaté d'écart de nature entre les missions telles que définies initialement dans le dossier de demande au titre du Service Civique et les activités réellement réalisées par les volontaires.

#### c. Conditions d'exercice des missions

- Les missions sont conformes aux contrats signés avec les volontaires. Elles sont d'une durée de 8 mois ce qui nous semble faible pour des missions qui ont lieu à l'étranger.

Notre souhait est que la durée des missions soit portée à 12 mois. La durée hebdomadaire de présence des volontaires est de 30 heures par semaine. Le volontaire exerçant au Centre de Sourds et Muets a un lieu fixe d'intervention ; l'autre volontaire est appelé à se déplacer auprès de nos différents interlocuteurs.

- Les deux volontaires sont basés à LUANG PRABANG et hébergés dans la maison louée par l'association.
- Les volontaires exercent seuls leur mission mais bénéficient de l'entourage du réseau de l'association. Ils peuvent donc s'appuyer sur les membres LAO de l'association et sur la présence des administrateurs de l'association fréquemment présents.
- Les volontaires sont soumis à la signature d'une convention précisant leurs droits et leurs obligations et bénéficient d'une lettre de mission leur précisant leur champ d'intervention. Ils restent en lien fonctionnel permanent avec le siège de l'association.
- Les volontaires sont naturellement en contact avec leur public (par exemple les enfants sourds et muets), avec la population en général et avec nos différents partenaires (institutionnels, techniques, ONG).
- Les volontaires bénéficient d'une formation avant de démarrer leur mission. Cette formation porte autant sur les différents aspects de leur mission que sur les conditions sociales, économiques et culturelles du pays dans lequel ils vont intervenir. Pour des raisons de calendrier, certains font leur formation civique et citoyenne avant de partir, d'autres à leur retour.

## **2. Le tutorat**

- Le tutorat est actuellement exercé par une seule personne, le Président, en fonction de sa disponibilité. Nous envisageons cependant une meilleure mutualisation du tutorat et notre projet est d'avoir un tuteur différent par volontaire.
- Deux personnes de l'association ont bénéficié jusque-là de formations sur le tutorat. Ces formations ont été effectuées par des intervenants extérieurs et sous l'égide de la DDCS.
- Comme déjà indiqué, Les volontaires sont soumis à la signature d'une convention précisant leurs droits et leurs obligations et bénéficient d'une lettre de mission leur précisant leur champ d'intervention. Ils restent en lien fonctionnel permanent avec le siège de l'association et ils sont tenus d'assurer un compte-rendu hebdomadaire.
- La principale difficulté dans l'accompagnement des jeunes est de leur faire comprendre qu'ils doivent faire preuve de retenue et qu'issus d'une culture différente, ils doivent s'adapter à la culture de leur pays d'accueil. Au-delà d'un enthousiasme bien naturel pour ce type de mission, ils doivent également faire preuve d'une certaine retenue pour ne pas dire modeste.
- Les volontaires qui posent leur candidature pour nous accompagner dans nos missions sont plus dans une démarche de vérification de leur motivation que dans une véritable recherche de définition d'un projet d'avenir. Sur 6 volontaires, 4 étaient d'un niveau Bac + 5, 1 disposait d'un diplôme spécialisé en Sciences Sociales et un était de niveau fin d'études secondaires. La question de leur orientation est naturellement abordée dans le cadre de leur tutorat sous forme d'entretiens.
- L'activité des volontaires qui nous ont quitté à l'issue de leur mission, s'établit comme suit :
  - Une volontaire a pris la décision de rester au Laos. Elle occupe actuellement un poste de professeur de français à LUANG PRABANG.

- Un volontaire après avoir hésité sur sa future orientation a finalement préféré revenir dans son secteur d'origine (commerce).
- Une volontaire a interrompu son contrat après avoir bénéficié d'un CDI en milieu scolaire.
- Un autre volontaire a interrompu son contrat pour raison de santé
- Une autre volontaire a interrompu son contrat pour raisons personnelles au bout de 6 mois de présence.
- Enfin une volontaire recrutée au mois d'octobre 2016 n'a actuellement pas terminé sa mission.
- Un point d'évolution de la mission des volontaires est fait de façon hebdomadaire dans le cadre de leur rendu-compte.

### **3. Les volontaires,**

#### **a. Le recrutement des volontaires**

- Les offres de mission sont systématiquement déposées sur le site de l'Agence de Service Civique en vue de leur diffusion.
- Si nous ne faisons pas attention, nous pouvons recevoir plusieurs centaines de candidatures pour le Laos. A l'inverse, les candidatures pour travailler au siège de l'association se limitent à quelques dizaines. Pour le Laos, nous sommes obligés d'effectuer une présélection sur dossier. La lettre de motivation et le CV sont des éléments essentiels de notre prise de décision. Les candidats retenus sont ensuite systématiquement reçus par une commission de sélection de notre Conseil d'administration. La personne retenue est ensuite convoquée une deuxième fois pour l'établissement de son contrat.
- Les critères retenus sont de plusieurs ordres :
  - Compte-tenu du contexte spécifique lié au Laos, nous ne prenons pas de volontaires en dessous de 20 ans.
  - Le volontaire effectuant sa mission au Centre de Sourds et Muets doit être une jeune femme.
  - Les volontaires doivent pouvoir s'exprimer en anglais.
  - Les volontaires doivent faire preuve d'une certaine maturité affective et d'une appréciation mesurée sur les missions à caractère humanitaire.
  - La pratique de voyages à l'étranger est un plus qui peut être pris en considération.
- Le nombre de volontaires recrutés correspond au nombre de recrutement prévisionnel prévus par l'agrément au titre du Service Civique.
- Les dates de recrutement ont été dans l'ensemble conformes au calendrier prévisionnel. A noter cependant que lorsqu'un volontaire donne sa démission pour cause de maladie ou pour des raisons personnelles, il nous faut plusieurs semaines correspondant à un nouveau recrutement avant de pourvoir à son remplacement.
- Nous éprouvons des difficultés dans le recrutement d'un volontaire exerçant sa mission au siège, peu d'entre eux étant intéressés par ce que nous proposons. Aussi, nous pensons faire évoluer cette mission en la rendant plus mobile (En France et au Laos) et plus orientée vers la communication

#### **b. L'accueil des volontaires**

Les volontaires une fois sélectionnés font l'objet d'une courte formation qui se déroule à Saint-Etienne. Nous les informons de la réalité sociale, économique et culturelle du Laos et nous

leur présentons les différents membres de notre réseau laotien.

Ils ont également la possibilité avant leur départ, d'entrer en relation avec les volontaires du service civique présents au Laos.

Nous les incitons enfin à prendre connaissance des évaluations précédentes faites par les volontaires ayant achevé leur service.

A chaque fois que possible, ils sont également présentés aux membres du Conseil d'administration.

L'association propose au volontaire la signature d'une convention fixant les obligations respectives du volontaire et de l'association. Le volontaire bénéficie d'une lettre de mission lui fixant ses objectifs.

### **c. Le profil des volontaires**

- Le profil des volontaires est assez semblable. Dans la majorité des cas, il s'agit de volontaires ayant effectué ou commencé des études supérieures (De Bac +3 à Bac +5). Certains souhaitent une orientation vers les métiers de l'humanitaire, d'autres souhaitent ajouter cette expérience à leur CV avant d'entrer dans le monde du travail professionnel.
- Malheureusement nous n'avons pu recruter qu'une seule personne issue des quartiers prioritaires des politiques de la ville. Il se trouve que cette personne nous a donné sa démission pour cause de CDI. Il se peut que les objectifs que nous fixons pour le bon déroulement d'une mission au Laos aient pour conséquence d'effectuer une certaine présélection.
- Compte-tenu des spécificités des missions que nous proposons, nous ne sommes pas en mesure de recruter des personnes en situation de handicap. Toutefois, nous accepterions une personne malentendante.

### **d. Les ruptures de contrats**

Nous avons eu à gérer pour la première fois trois ruptures de contrat en 2016 selon les critères suivants :

- Une jeune femme qui a interrompu son contrat au bout d'un mois en septembre 2016 pour des raisons médicales. Elle a été rapatriée en France de sa propre initiative. Elle n'a pas cru devoir nous informer de sa situation médicale.
- Une jeune femme issue des quartiers prioritaires qui a interrompu son contrat en septembre 2016 après avoir trouvé un CDI auprès de l'Education Nationale.
- Une jeune femme monitrice éducatrice diplômée qui a interrompu son contrat fin décembre 2016 pour des raisons personnelles. Pour cette dernière personne, nous pensons qu'elle était dans un certain état de fragilité psychologique et affective.

## **4. La formation civique et citoyenne**

L'ensemble des actions de formation civique et citoyenne ont été effectuées par un organisme extérieur proche du lieu de résidence du volontaire, notre recrutement étant national. Tous les PSC1 n'ont pu être validés avant leur départ pour le Laos pour des raisons de calendrier. Nous incitons donc les volontaires à valider leur PSC1 à la fin de leur mission.

## **5. Les frais engagés**

La prestation complémentaire de 101,49 € mensuel assure l'hébergement du volontaire. A noter que cette prestation est insuffisante au regard du coût de l'hébergement, auquel s'ajoute une baisse continue de l'euro qui augmente le déficit. C'est naturellement l'association qui prend en charge la différence. Toutes les dépenses sont inscrites de façon spécifique dans notre comptabilité.

Les 100 euros versés par l'état sont affectés à diverses formations (La formation civique et citoyenne et d'autres formations plus spécifiques comme celles de RESACOOOP).

## **6. Observations**

L'autorité administrative du Service Civique devrait prendre en compte la particularité des missions s'exerçant à l'étranger, notamment dans des pays en voie de développement comme le Laos. L'indemnité perçue par un volontaire exerçant sa mission à l'étranger devrait être différenciée de celle qu'il aurait perçue s'il était en France. En effet les conditions économiques (inflation de 8% au Laos et baisse de l'euro) réduisent les possibilités du volontaire.

Il en est de même pour l'association qui doit assumer des charges d'accompagnement du volontaire de plus en plus lourdes.

Le fait de prendre la décision d'augmenter le nombre de mois de présence (de 8 à 12 mois) pour des missions se déroulant à l'étranger, est une bonne chose.

L'expérience d'une mission dans un pays comme le Laos et dans le cadre des objectifs de l'association est riche d'enseignements pour le volontaire et lui ont apporté une vision plus réaliste de l'aide humanitaire et de la solidarité entre les peuples.